



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

Dossier suivi par Patrice JADAULT

Tel. : 04.94.35.74.67

Mail : p.jadault@inao.gouv.fr

Vos Réf : LR/AR 1A 193 847 7654 8

Affaire suivie par :

Mail :

Nos Réf : 02/06/07/2022

Objet : Modification n°2, par voie simplifiée, du PLU de la commune de Montmeyan.

La Directrice de l'INAO
à
Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
Avenue du Verdon
83670 MONTMEYAN

La Valette-du-Var, le 1^{er} juillet 2022

Monsieur Le Maire,

Par courrier en date du 2 juin 2022, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°2, par voie simplifiée, du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La commune de Montmeyan est incluse dans l'aire géographique de l'AOC : « Huile d'olive de Provence ». Elle est également incluse dans les aires géographiques des IGP : « Agneau de Sisteron », « Méditerranée », « Var », « Miel de Provence » et « Thym de Provence ».

Après étude de ce projet de modification n°2, par voie simplifiée, du PLU de la commune de Montmeyan, je vous informe toutefois que l'INAO n'a pas de remarque à formuler, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et des IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie DDTM 83

La Directrice Marie GUITTARD
et par délégation Emmanuel ESTOUR